

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 18 (1971)
Heft: 12

Rubrik: Nouvelles des villes et cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles des villes et cantons romands



A Genève... une «Quinzaine de la sécurité»

Ceux qui lisent ce que nous écrivons personnellement dans la présente chronique ou ailleurs — comme aussi ceux avec qui nous avons si souvent l'occasion de parler de ces problèmes — savent que nous donnons à l'expression «Protection civile» son sens le plus large possible. Un sens qui va au-delà des lois et règlements, et qui — dans le fond — recouvre tout ce qui participe à la protection de l'homme. Cela dans n'importe quelle circonstance...

Et nous avons pris cette position bien avant que devienne à la mode les problèmes touchant à l'environnement et aux «nuisances». Des problèmes que d'aucuns «découvrent» à l'heure actuelle comme si rien n'avait jamais été fait dans ce domaine, et si aucun organisme n'avait été créé jusqu'à ce jour pour la sauvegarde des gens et des biens. Ce qui est parfaitement injuste à l'égard de ceux qui œuvrent avec dévouement et efficacité dans le sens ci-dessus. Cela dans le cadre de pas mal de formations dont certaines existent depuis toujours — et nous pensons là au service du feu — alors que d'autres sont nées et se sont développées en fonction des horreurs de la guerre, et en fonction aussi des progrès techniques et de leurs dangers potentiels.

Remettre les choses au point

Et c'est dans le fond par réaction contre cette sorte d'oubli que l'idée nous est venue de présenter une fois à Genève la plus grande partie des services qui d'une façon ou de l'autre assurent la sécurité de l'homme: au travail, dans sa vie de tous les jours, dans ses voyages, en cas de sinistre ou de catastrophe, le conflit armé entrant naturellement en considération. Cette idée fut acceptée par le comité de l'Institut National Genevois (section industrie, commerce et agriculture) et approuvée pleinement par les autorités genevoises et les services intéressés. Cette initiative prenant alors corps sous la forme d'une «Quinzaine de la sécurité», avec au programme une série de conférences et de démonstrations et comme point final un exercice concrétisant, face à la population, tout ce qui avait été exposé pendant deux semaines par les meilleurs spécialistes que compte le canton de Genève dans un tel domaine.

Voici d'ailleurs les divers sujets qui furent traités tour à tour:

La protection de l'homme au travail dans le cadre d'une inspection du travail

La sécurité dans les constructions et la sécurité sur les chantiers

La prévention incendie dans les établissements présentant des risques et les services de secours contre l'incendie

Le service de secours de l'aéroport de Genève-Cointrin

La protection civile à Genève

A noter que c'est M. André Ruffieux, conseiller d'Etat, qui a ouvert la «Quinzaine de la sécurité», alors que c'est son collègue au gouvernement, M. Gilbert Duboule qui a mis un point final à cet ensemble de conférences.

Engagement de tous les services de secours genevois

Au cours de ces deux semaines, la population a pu visiter la caserne des sapeurs-pompiers de la ville de Genève, alors qu'un accident ferroviaire simulé a permis l'engagement de tous les services de secours genevois. Et dans l'ordre, la gendarmerie, le poste permanent, les sapeurs-pompiers et sauveteurs auxiliaires de la commune intéressée, le service de secours de l'aéroport, et enfin la protection civile avec son hélicoptère. Chaque chef de service expliquant le schéma de son inter-

vention et présentant les véhicules et engins engagés, le tout étant placé sous la direction du major J.-P. Chérix, inspecteur cantonal du feu et chef local PC de sa commune, alors qu'un reporter-radio fonctionnait comme meneur de jeu. Le public extrêmement nombreux a pu ainsi voir de près la raison d'être et la façon d'intervenir des services de secours engagés, et cela selon le plan d'alarme-catastrophe mis au point dans toutes communes genevoises par le chef local PC.

En donnant des détails sur cette «Quinzaine de la sécurité», nous avons voulu montrer de quelle façon on peut intéresser la population à nos activités et nous restons, bien sûr, à disposition pour fournir d'autres précisions.

Mais il nous faut encore noter que M. W. Koenig, directeur de l'OFPC, a tenu à nous dire combien il avait apprécié cette initiative, et il s'était fait représenter lors de la conférence sur la protection civile (donnée, naturellement, par M. Ernest Reymann, chef cantonal) par M. G. Bise, chef de la section information. Ce qui a été très apprécié par les organisateurs, en l'espèce l'Institut National Genevois.

J. Chevalier

A Neuchâtel... L'assemblée générale de l'Association cantonale pour la protection des civils

L'Association cantonale neuchâteloise de la protection civile a tenu une importante assemblée générale sous la direction de M. Fernand Martin, ancien président de la ville de Neuchâtel. Importante par l'ordre du jour, mais aussi par la présence de M. Louis Guisan, conseiller aux Etats du canton de Vaud, qui a parlé de la défense totale.

Le président F. Martin — après avoir salué des invités de marque — a dressé un vaste tableau de la PC pour l'ensemble du canton et en se félicitant de la collaboration qui existe avec l'Office cantonal PC dirigé par M. André Laubscher, il a mis en évidence l'action de plusieurs chefs locaux sur le plan de l'information de même que celle des instructeurs qui œuvrent à Sugiez et qui veulent bien remettre aux participants une série de documents intéressants. Relations très étroites également avec l'association des chefs locaux neuchâtelois présidée par M. Furrer, chef local, à Marin ainsi qu'avec l'amicale des instructeurs PC. Et bien sûr M. F. Martin a rappelé la belle réussite des deux expositions «La protection civile nous concerne tous» à Neuchâtel et à La

Chaux-de-Fonds, et il s'est également félicité des contacts qui règnent avec la Commission romande d'information. Quant à l'action de l'ACNPC — par l'entremise de MM. A. Laubscher et F. Martin — au sein du comité central de l'USPC, elle est très dynamique (structure de l'USPC et fusion de la revue «Protection civile» entre autres). Quantités d'éléments seraient encore à mettre en évidence dans les documents que le président F. Martin a bien voulu nous envoyer, ce dont nous le remercions ainsi que de l'appui qu'il apporte à la CRI. Et à ce propos, il a rendu hommage à son secrétaire, notre ami Robert Olivier, qui — hélas — et comme nous l'avons annoncé dans la chronique de novembre, nous a quittés depuis et pour toujours. L'ordre du jour étant épousé, la parole a été alors donnée à M. Louis Guisan, conseiller aux Etats, qui s'est exprimé de la façon suivante, selon un article paru dans la *Feuille d'Avis de Neuchâtel*:

Le conseiller aux Etats Louis Guisan parle de notre défense totale

L'Association cantonale de la protection civile a tenu hier soir au buffet de la Gare de Neuchâtel son assemblée générale annuelle. A cette occasion M. Fernand Martin, président, avait fait appel à M. Louis Guisan, conseiller aux

Etats vaudois et président du Conseil de la défense, pour exposer avec clarté et éloquence les conceptions nouvelles élaborées en matière de défense nationale et totale.

La guerre n'est plus seulement l'affaire de l'armée elle-même. L'évolution amorcée progressivement dès avant la Seconde Guerre mondiale prend actuellement une forme de plus en plus élaborée.

En 1964 le Conseil fédéral chargeait le commandant de corps Annasohn de présenter un rapport dont la conclusion peut se résumer en ce slogan «A guerre totale, défense totale». En décembre 1967 le gouvernement désignait une commission d'étude sur le sujet. Son rapport présenté en décembre 1969, concluait que devant les aspects de la guerre moderne «il faut élaborer un système cohérent pour une manière de penser et d'agir englobant toutes les disciplines».

Les trois domaines de la défense couvrent désormais le secteur militaire, notre armée doit être suffisamment forte pour acquérir la crédibilité et l'efficacité, deux notions qui ne se confondent pas nécessairement: la défense civile, par notre politique étrangère active (maintien de notre neutralité et de nos bons offices), la protection des institutions, de l'économie, de l'organisation sociale, de l'information; la défense spirituelle, qui est, des trois la plus importante dans la guerre totale moderne. Mais elle ne se laisse pas organiser par l'Etat sans transgresser nos traditions démocratiques. La défense spirituelle est l'affaire de chacun de nous avant tout. Nous devons prendre conscience de nos responsabilités à cet égard et veiller à ce que des «aristocraties» de la démocratie se développent dans tous les milieux de notre population.

La loi sur la défense du 26 juin 1969 stipule que la tâche d'organiser la défense incombe au Conseil fédéral dans son ensemble, la responsabilité administrative de cette organisation est laissée par contre au Département militaire.

L'Office central de la défense est le bureau administratif général, de fait, l'Etat major de la défense assure la coordination des départements et les liaisons nécessaires. Le directeur de l'Office central en est le président. Le Conseil de la défense est chargé de tous les contacts en dehors de l'administration fédérale, avec l'économie, les syndicats, la science, la jeunesse et surtout les cantons. Comportant vingt et un membres il est l'organe consultatif du Conseil fédéral. C'est exactement le 28 septembre 1970, qu'il a été formé Sa tâche est d'élaborer une conception glo-

bale de la défense totale sur la base des principes fixés par l'Etat major de la défense.

L'étape «intellectuelle» actuelle souligne M. Guisan est nécessaire mais, lorsqu'on entrera dans les problèmes concrets l'essentiel sera d'obtenir que l'organisation ne modifie pas les structures politiques du pays. La vigilance s'imposera en effet.

Gardons-nous en effet de tout attendre désormais de Berne, le sens des initiatives constructives peut venir des parties constitutives de l'état fédératif!

Le sujet de la défense nationale à la lumière de l'évolution politique contemporaine est suffisamment vaste et multiforme pour susciter de nombreuses questions dont quelques-unes furent posées au conférencier.

Ainsi le problème de la responsabilité personnelle de l'individu, fondement de ses options politiques, est la condition essentielle d'une défense spirituelle efficace.

En apportant son témoignage sur un des domaines de la défense, M. König, directeur de l'Office fédéral de la protection civile, souligna que dans les pays qui nous entourent la Suisse fait figure d'exemple à suivre pour le développement de sa protection civile en fonction des exigences réelles d'une hypothétique guerre atomique.

J.-P. G.

Organisation de la PC pour le cas de catastrophe

Fructueuse initiative, en réalité, que celle prise par l'association cantonale vaudoise des chefs locaux PC à l'occasion de sa rencontre d'automne. Le comité de ce groupement avait, en effet, placé cette rencontre — en collaboration avec l'association professionnelle de PC des villes — sous le signe de l'**«Organisation de la protection civile pour les cas de catastrophe»**. Thème qui intéresse les chefs locaux, et qui fut présenté sous tous ses aspects, sous l'experte direction de Georges Cuendet, chef local à Vevey, et co-président de l'association professionnelle PC des villes.

Afin que l'atmosphère nécessaire à l'étude de ce sujet soit créée à cent pour cent, G. Cuendet avait choisi de convoquer cette rencontre à Genève, et plus précisément au PC Geisendorf, qui tout justement est le lieu de rassemblement du personnel de la protection civile de la ville de Genève (rive droite) en cas de catastrophe. Et c'est Roger Jourdan, chef du service municipal PC et chef local adjoint, qui introduisit le sujet en montrant comment se présentait pour toutes les communes genevoises le plan

alarme-catastrophe. Etant donné que nous reprenions en détail tout ce qui se rapporte à ce plan dès qu'il aura été présenté officiellement par les autorités à la presse, et par elle à la population genevoise, nous n'entrerons pas dans les détails, mais nous signalerons combien tous les participants — près de quarantevingts — ont suivi et participé à la discussion qui a permis d'examiner de nombreux points.

Ils ont également visité à fond le PC de secteur de Geisendorf, et apprécié le repas préparé et servi sur place.

Le président de la CRI ayant été amicalement associé à cette rencontre, il nous a ainsi été donné de parler de l'information sur le plan romand et de dire combien il est nécessaire de valoriser toujours davantage le chef local. Des rencontres telles que celles-ci — il y avait des chefs locaux neuchâtelois, valaisans et vaudois (ceux-ci en nombre impressionnant avec leur président l'ami Ganivey), voire même des Bernois et des Genevois — nous paraissent indispensables. Et nous n'avons pas manqué de reprendre une idée que nous avons déjà évoquée ici, à savoir combien il serait heureux que les chefs locaux romands aient des contacts beaucoup plus étroits, en créant par exemple un groupement romand. Qui va réaliser cette idée? Mais, pour l'immédiat, il convient de féliciter les organisateurs de cette rencontre, G. Cuendet en particulier et ceux de Genève qui en ont permis la réalisation.

Expositions dans les Grands Magasins

Pour diverses raisons il ne nous a pas encore été possible de dresser le bilan complet de cette action ayant couvert une grande partie de la Suisse romande. Mais nous ne pouvons passer sous silence que la direction des Grands Magasins «Innovation» à Lausanne — qui avait lancé l'affaire avec Roger Parisod — a entendu lui donner une suite, cela sous une forme précieuse pour l'information. En passant par... Berne, alors qu'il aurait été plus simple que cela vienne directement à Genève, nous avons, en effet, eu sous les yeux un exemplaire du journal d'entreprise «Innoreflets» dans lequel quatre pages sont réservées non seulement à l'exposition «La protection civile nous concerne tous», mais à la PC en général. Le tout avec des photos extrêmement bien prises. Merci à l'Innovation et au rédacteur de son journal, M. W. Broquet.

John Chevalier
président de la CRI

Vogt-Schild AG

Buchdruckerei und Verlag
4500 Solothurn 2
Telefon 065 2 64 61

Wir drucken für Sie: Buchdruck
Offset
Zeitungsrätor
Siebdruck

Verlangen Sie Druckmuster. Unsere Fachleute beraten Sie gerne.